

ASSEMBLÉE DE MEMBRES

FEMMES SOCIALISTES* SUISSES

SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2018

10:15 à 13:00

Aula du Progr, Berne

Waisenhausplatz 30

3001 Berne



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

Chères camarades

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée des membres de 2018. Cette dernière se déroulera le samedi 15 septembre 2018, de 10h15 à 13h00 dans l'Aula du Progr à Berne. Après l'Assemblée, nous peindrons ensemble des banderoles et affiches pour la grande manifestation nationale pour l'égalité salariale et contre les discriminations du 22 septembre - prenez avec vous votre imagination et votre créativité !

Les violences faites aux femmes* cet été dans l'espace public nous a toutes et tous choqué·e-s, et beaucoup d'entre nous ont spontanément décidé d'exprimer leur solidarité avec les victimes lors de manifestations publiques à Zurich, Berne, Bâle, Genève, et d'autres villes, sous le slogan **#Toutespourune**. Peu après, lors d'une conférence de presse, nous avons présenté le plan en cinq points pour lutter contre les violences faites aux femmes*, avec les quatre vice-présidentes du PS Suisse, Barbara Gysi, Marina Carobbio, Tamara Funicello et Géraldine Savary. Cinq mesures claires et ciblées, pouvant, avec la volonté politique nécessaire, être mises en œuvre rapidement.

Paradoxalement, le débat public sur la violence a très vite conduit non seulement à des généralisations idéologiques et trompeuses, mais aussi, par endroits, à une chasse aux sorcières verbale violente et indigne d'une démocratie. Nous, les Femmes* socialistes suisses, sommes fermement attachées à nos camarades et ne resterons pas silencieuses !

Le thème principal de cette Assemblée des membres sera la Convention d'Istanbul, au sujet de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes et sa mise en œuvre, que la Suisse a ratifiée en 2017 : nous sommes très heureuses d'accueillir Simone Eggler, du réseau de la société civile pour la Convention d'Istanbul, en tant qu'oratrice pour ce sujet.

Un autre thème d'importance sera celui du projet fiscal 17, controversé au sein du parti. Les Femmes* socialistes suisses veulent participer à ce débat. La conseillère nationale Mattea Meyer et la conseillère d'État Géraldine Savary - que nous remercions - ont accepté de nous présenter leurs arguments. Cela nous fournira la base nécessaire pour mener un débat équilibré et ouvert, que nous pourrons avoir toutes ensemble.

Comme toujours, nous nous réjouissons de vous rencontrer à Berne et espérons vous voir nombreuses à rester nous aider à peindre bannières et affiches !

Natascha Wey et Martine Docourt

Co-présidentes



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DE MEMBRES, 15 SEPTEMBRE À BERNE

- 1) **Ouverture de l'assemblée et affaires préliminaires**
- 2) **Procès-verbaux de l'assemblée du 2 juin 2018**
- 3) **Communications**
- 4) **Invitée : Simone Egger, représentante du réseau de la société civile pour la Convention d'Istanbul**
« Violence à l'égard des femmes et violence domestique : l'implication de la Convention d'Istanbul »
- 5) **Présentation d'exemples de propositions de la Convention d'Istanbul**
- 6) **Projet fiscal 17, état actuel et débat**

Présenteront leurs arguments
Pour : **Géraldine Savary, conseillère aux États (VD)**
Contre : **Mattea Meyer, conseillère nationale (ZH)**

Discussion en séance plénière
- 7) **Présentation de Solifonds : Yvonne Zimmermann**
- 8) **Divers**
- 9) **Clôture, Apéro et action commune de peinture de bannières et drapeaux pour la manifestation pour l'égalité salariale et contre les discriminations.**



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

INDICATIONS PRATIQUES

Lieu

L'assemblée générale se déroulera le **15 septembre au PROGR, de 10:15 à 13:00.**
Fondation PROGR, Zentrum für Kulturproduktion, Waisenhausplatz 30, 3011 Bern

Carte de vote

La carte de vote sera distribuée aux membres après l'inscription sur la liste de présence.

Délais pour les motions

Les motions doivent être déposées par écrit jusqu'au lundi, **10 septembre 2018 à 12 heures** auprès du secrétariat central des Femmes* socialistes suisses (gina.lamantia@spschweiz.ch)

Recommandations du Comité directeur, documentation finale

La documentation finale contenant éventuelles prises de position du Comité directeur concernant les motions envoyées, tout comme d'autres documents éventuels, seront publiés sur internet dès le **jeudi, 13 septembre à 18 heures** (<https://sp-frauen.ch/fr/manifestation/assemblee-des-membres-0>)

Aucune note d'information écrite ne sera distribuée. Le cas échéant, merci d'imprimer les documents.

Affaires préliminaires

Immédiatement après l'ouverture, l'Assemblée des membres des Femmes* socialistes suisses élit la présidente du bureau des élections et les scrutatrices.

Liste des oratrices

Les oratrices s'annoncent au secrétariat de l'assemblée avec le coupon « **demande de prise de parole** ». Les oratrices peuvent demander la parole une deuxième fois pour le même objet, celles ne s'étant pas encore fait entendre ayant cependant la priorité. Une troisième prise de position sur le même objet ne peut avoir lieu qu'avec l'accord de l'assemblée. Des motions d'ordre peuvent être présentées en tout temps.

Motions d'ordre, demande de réduction de temps de parole, clôture de la liste des prises de paroles et du débat

Des motions d'ordre doivent être traitées immédiatement. Les motions concernant la réduction du temps de parole, la clôture de la liste des oratrices et la conclusion des débats doivent être traitées comme des motions d'ordre. La liste des oratrices non encore entendues doit être communiquée avant le vote. Si la clôture de la liste des oratrices est décidée, seules les oratrices déjà annoncées obtiennent la parole. Si l'assemblée des Femmes* socialistes suisses décide de la clôture des débats, les rapporteuses ont encore le mot de la fin.



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

Départager un vote

La majorité simple décide du vote. En cas d'égalité des pour et des contre, la présidente a voix prépondérante. La Présidence demande le décompte des voix lorsque la majorité n'est pas évidente ou si une membre de l'assemblée l'exige.

Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée des membres du 2 juin 2018 est publié dès à présent sur internet et peut être consulté et téléchargé à l'adresse : <https://sp-frauen.ch/de/mitgliederversammlung>

Déroulement des délibérations

La Présidence veille à ce que les délibérations soient menées calmement et objectivement. Elle rappelle les oratrices à l'ordre lorsqu'elles s'éloignent de leur sujet. Quiconque trouble sciemment les débats peut être priée de quitter la salle après deux rappels à l'ordre, sur décision de la Présidence ou sur demande de l'assemblée.

Langues

Chaque oratrice peut s'exprimer dans la langue allemande ou française. Les exposés, les résolutions et les propositions bénéficient de la traduction simultanée.

Procès-verbal

L'assemblée des membres fera l'objet d'un procès-verbal décisionnel.

Boissons et repas

Des boissons et de quoi manger peuvent être achetés au restaurant du PROGR pendant l'assemblée. Vous pouvez également amener votre pique-nique.